

À

## QUI EN PARLER ? dans le Rhône

*J'ai une question à poser*

- 08 VICTIMES : 08 842 846 37 et Allo Enfance en Danger au 119

- LAVI (Lyon Aide aux Victimes) :

100, cours Lafayette – 69003 LYON / Tél : 04 78 60 20 21

- LE MAS Info-Victimes :

225, rue Duguesclin – 69003 LYON / Tél : 04 78 60 00 13

- VIFF Aide aux Victimes :

156, cours Tolstoï – 69100 VILLEURBANNE / Tél : 04 78 03 93 37

- ADAVEM (Association d'Aide aux Victimes et de Médiation) :

228, rue Paul Bert – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

Tél : 04 78 60 20 21

- La personne ressource au sein du club

*Je dois faire des démarches*

- Conseil Général du Rhône / La maison du Rhône la plus proche de chez vous :

Tél : 0800 869 869 / Courriel : enfance-endomage@rhone.fr

- Le Procureur de la République de :

TGI de Lyon / Tél : 04 72 60 70 12

TGI de Villefranche-sur-Saône / Tél : 04 74 65 63 63

- La Police ou la Gendarmerie :

Tél : 17

- Allo Enfance en Danger :

Tél : 119

*Un jeune est en danger*

- La Police ou la Gendarmerie :

Tél : 17

- Le SAMU :

Tél : 15

- Allo Enfance en Danger :

Tél : 119

## CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT



**Victimes de violences  
sexuelles dans le sport**  
Appelez le

**08 VICTIMES**  
**0 8 8 4 2 8 4 6 3 7**  
Coût d'un appel local, 7 jours sur 7, de 9h à 21h

Les violences sexuelles constituent une violation du droit français passible de poursuite judiciaire.

Des professionnels sont à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter dans vos démarches.

Toutes les informations sur le réseau des associations de professionnels de l'aide aux victimes sont disponibles sur le [www.inavem.org](http://www.inavem.org)

Ce dépliant est réalisé par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Rhône-Alpes et le groupe de travail sur la prévention des violences sexuelles dans le sport (sociologues de l'Université Lyon 1, psychologues et juristes des associations d'aides aux victimes de la région).



RHONE



**SPORTIF OUI**  **VICTIME NON.**



**JE SUIS ENTRAINEUR...  
COMMENT AGIR ?**



# Les violences sexuelles

## c'est quoi ?

Les violences sexuelles correspondent à toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise.

**Viol :** tout acte de pénétration sexuelle

- vaginale, anale ou orale.
- avec l'utilisation d'un objet ou avec une partie du corps.
- commis sur une fille ou un garçon.
- commis par une fille ou un garçon.

C'est la forme de violence sexuelle la plus grave

**Agression sexuelle :** acte sexuel sans pénétration, commis avec violence, contrainte, menace ou surprise.

*Par exemple l'exhibition, le harcèlement, les attouchements...*

**Atteinte sexuelle :** acte ou comportement sexuel commis par une personne ayant autorité sur une autre.

- même si les deux personnes sont consentantes.
- même si la personne ayant autorité est aussi mineur(e).
- même si l'athlète a atteint sa majorité sexuelle (15 ans). *Par exemple, une relation sexuelle entre un entraîneur de 17 ans et l'une des jeunes filles dont il s'occupe.*

## Quelles conséquences pour les victimes?

**Pourquoi les victimes ont tendance à ne rien dire ?**

Par peur des représailles, peur de ne pas être cru-e, sentiment de culpabilité ou peur d'être rejeté-e par le groupe et les proches.

**Quelles sont les conséquences de ces violences ?**

- difficultés à vivre, y compris à l'âge adulte, des relations sociales, affectives ou sexuelles satisfaisantes.
- baisse de l'estime de soi.
- diminution de la confiance attribuée aux autres.
- diminution, voire abandon des activités physiques.

# Quelles sont les mesures

## de prévention ?

**En fonction des situations**

**En tant qu'entraîneur :**

- je choisis les mots que j'emploie quand je parle.
- je fais attention aux gestes qui peuvent me sembler anodins. *Par exemple une claque sur les fesses d'un-e athlète pour l'encourager.*
- être attentif et respectueux des athlètes ne veut pas dire abolir tout contact avec eux.

**En tant qu'adulte responsable, face aux athlètes :**

- je n'hésite pas à reprendre un-e athlète ayant un comportement déplacé même s'il est présenté sur un ton humoristique.
- je prends le temps de parler, d'expliquer les raisons pour lesquelles ce comportement n'est pas approprié.
- je prends mes responsabilités en intervenant lorsqu'un chahut entre athlètes va trop loin. *Par exemple lorsque différents jeux visent à toucher les parties intimes. Un groupe de jeunes qui montrent leurs fesses pour fêter leur victoire après un match.*

**En fonction des lieux**

**Les bureaux :**

- je reste à portée de vue d'autres personnes même si la conversation doit être privée.

**Les vestiaires :**

- j'évite de me retrouver seul-e adulte avec un ou plusieurs athlètes dans les vestiaires.
- je respecte la pudeur des athlètes et je n'oblige jamais une personne à se déshabiller.
- si l'athlète ne peut pas s'habiller seul-e, je demande l'aide de quelqu'un ou mon aide doit se faire à la vue d'autres personnes.

**Les transports :**

- toujours prévoir la présence de plusieurs adultes.
- en cas d'absence des parents au rendez-vous, je les contacte et je les attends mais je ne ramène pas l'enfant chez lui.

# Que

## faire ?

**J'ai des soupçons, j'entends des rumeurs :**

- je garde mon calme.
- je m'interroge toujours sur la provenance d'une rumeur.

**Un athlète se confie :**

- j'écoute avec attention.
- je rassure l'athlète en expliquant qu'il ou elle a bien fait de se confier.
- j'insiste sur le fait qu'il ou elle n'est pas responsable de ce qui s'est passé.
- je lui explique qu'il ou elle n'est pas seul-e et que des professionnels vont pouvoir l'aider si elle ou il le souhaite.

**Dans tous les cas, je prends au sérieux toute information.**

**Je ne reste pas seul-e et je prends contact avec des professionnels qualifiés pour m'indiquer les démarches à suivre (voir les coordonnées au recto).**

